

mondiaux. Nous continuons de croire que ces éléments du droit de la mer ne sont pas irréconciliables et qu'un juste équilibre peut et doit être réalisé. Le Canada estime que ces droits, indispensables au bien-être de tous les États riverains -- pays en voie de développement ou pays industrialisés -- peuvent être exercés en tenant compte des droits des autres utilisateurs légitimes des océans, c'est-à-dire de l'ensemble de l'humanité. Un nouvel ordre international qui reconnaisse à la fois les droits fondamentaux et les responsabilités des États à l'égard des océans peut émerger de la Troisième Conférence sur le droit de la mer, si telle est la volonté des gouvernements ici réunis.

De même, l'espace extra-atmosphérique offre d'intéressantes perspectives qui permettront de répondre à divers besoins relatifs à la gestion des ressources, des communications et de l'éducation. Ces bienfaits éventuels ne peuvent se traduire dans la réalité pour tous les peuples que grâce à la recherche de formes nouvelles et audacieuses de coopération internationale. Je crois que grâce à l'Organisation des Nations Unies, nous avons franchi la première étape dans cette direction.

L'an dernier, l'Assemblée générale a accepté l'invitation canadienne relative à l'offre formulée par le Canada d'être l'hôte, à Vancouver, de la Conférence sur la question pressante et vitale des établissements humains. Nous sommes très heureux que l'Assemblée générale ait répondu si chaleureusement à cette invitation et nous sommes encouragés par la coopération et l'enthousiasme manifestés lors des préparatifs initiaux de la Conférence.

Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, et pourtant, dans certaines régions de l'Afrique australe, des régimes minoritaires attentent aux droits fondamentaux de l'homme en s'opposant de façon soutenue aux efforts visant à créer l'égalité de tous les hommes. Le Canada reconnaît le bien-fondé de la lutte pour ces droits et pour l'autonomie dans cette partie du monde et il étudie les façons d'élargir son aide humanitaire à ceux qui participent à ces efforts. Cet anniversaire pourra être célébré d'une façon positive si chaque nation se préoccupe d'assurer le respect des droits fondamentaux à toute la population. Mais un tel intérêt doit se traduire par des réalisations.

Dans son occupation de la planète, l'humanité a manqué de sagesse et de vision. Notre cupidité, notre indifférence et notre ignorance nous acheminent à toute allure vers un désaccord total avec notre environnement essentiel. L'exploitation de nos ressources naturelles a été incessante, aveugle et excessive. L'air et l'eau